

# Communiqué de presse

## Lutte contre la Covid-19 : renforcement des mesures de protection à Faverges-Seythenex

*Face à la hausse des contaminations en Haute-Savoie et particulièrement sur les Sources du lac d'Annecy, le maire de Faverges-Seythenex prend un arrêté imposant le port du masque au centre-ville. Cet arrêté entre en vigueur à partir d'aujourd'hui, vendredi 16 avril, jusqu'au 30 avril prochain.*

C'est indéniable, la situation sanitaire sur le département de la Haute-Savoie continue de s'aggraver. Les chiffres donnés par l'ARS\* jeudi 15 avril indiquent une nette augmentation des cas de contamination. La circulation du virus à l'instant T sur un territoire se mesure grâce au taux d'incidence. Ce taux détermine le nombre de cas positifs sur les sept derniers jours, pour 100 000 habitants. Aux Sources du lac d'Annecy, nous sommes passés, en trois semaines, d'un taux de 413 à 504 puis désormais à 568 personnes contaminées pour 100 000 habitants. Avec une tendance assez marquée au rajeunissement des personnes touchées, voire même admises en réanimation.

### **Les Sources du lac d'Annecy fortement impactées**

L'ARS confirme également une tendance notoire : le fort impact des contaminations sur notre territoire. L'ensemble des communes des Sources du lac d'Annecy enregistre en effet des contaminations de plus en plus nombreuses.

Face à cette situation, le maire de Faverges-Seythenex a décidé de prendre une mesure supplémentaire de protection contre l'épidémie : le port du masque obligatoire sur la voie publique sur un secteur couvrant principalement le centre-ville. Le périmètre défini couvre un axe s'étendant de la route d'Albertville (au niveau de la salle omnisports) à la route d'Annecy (au niveau de l'ancienne gendarmerie), englobant également le secteur de Viuz, la zone du Cudray, le Parc des Pins et le boulodrome (voir plan ci-dessous).

Cette mesure est encadrée par un arrêté municipal\*\* en vigueur à compter du vendredi 16 avril, jusqu'au 30 avril prochain. Elle s'applique à toute personne âgée de plus de 11 ans.

### **Campagne de dépistage et de sensibilisation**

En parallèle à cette mesure, une unité mobile de dépistage et de sensibilisation sera mise en place par la Croix Rouge 74 au centre-ville de Faverges ce mercredi 21 avril. Elle se déroulera sur la place Piquand, devant l'Office de tourisme, de 8h30 à 12h30.

Une équipe de huit personnes sera mobilisée toute la matinée pour effectuer des missions de dépistage, d'information et de prévention et enfin d'identification des personnes contacts, le but de briser les chaînes de transmission de la Covid-19 au plus près des habitants.

Cette unité mobile permettra à toute personne qui se présentera de bénéficier :

- D'un dépistage antigénique (test nasopharyngé) et, si ce dernier se révèle positif, d'un test PCR réalisé sur place et déposé par l'équipe au laboratoire le plus proche avant la fin de la journée,
- Du rappel des gestes barrières et de leur importance,
- D'un « Contact Tracing » réalisé sur place pour briser le plus rapidement possible les chaînes de contamination.

### **Tous ensemble contre la Covid**

Ces mesures viennent s'ajouter à l'ouverture depuis le 29 mars du centre de vaccination de Faverges-Seythenex Sources du lac d'Annecy.

Tous ensemble, maintenons nos efforts. Continuons à nous protéger et protéger les autres. Soyons solidaires !

*\* Agence Régionale de Santé.*

*\*\* Arrêté municipal N° A.2021.094 du 16 avril 2021 portant obligation du port du masque dans le centre-ville de Faverges-Seythenex.*